



Traité Zevahim

Michna 4 - Chapitre 14

עַד שֶׁלֹּא הָיוּ הַמִּשְׁכָּן,
הָיוּ הַבָּמוֹת מְתֻרָּוּת,
וְעֹבֹדָה בַּבְּכוֹרוֹת;
מִשְׁהוּקָם הַמִּשְׁכָּן,
נֶאֱסְרוּ הַבָּמוֹת,
וְעֹבֹדָה בַּכֹּהֲנִים.
קֹדָשִׁי קֹדָשִׁים,
נֶאֱכָלִים לְפָנִים מִן הַקִּלְעִים;
קֹדָשִׁים קָלִים,
בְּכָל מַחֲנֵה יִשְׂרָאֵל:

Jusqu'à l'établissement du Tabernacle, [les autels privés] étaient autorisés et le service [des sacrifices était effectué] par les premiers-nés. Et depuis l'établissement du Tabernacle, [les autels privés] furent interdits et le service [des sacrifices était effectué] par les Kohanim. Les offrandes les plus sacrées étaient [alors] consommées dans les tentures [qui entouraient la cour du tabernacle dans le désert] et les offrandes moins saintes [étaient consommées] dans tout le camp d'Israël.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions